

Communiqué de presse de l'Union suisse des paysans du 2 mars 2022

## Décision avisée sur le génie génétique en Suisse

**Le Conseil national rejette l'exception au moratoire sur le génie génétique prévue par le Conseil des États pour les nouvelles techniques de sélection. Il préfère miser à juste titre sur une agriculture suisse exempte d'OGM. Parallèlement, le Conseil national charge le Conseil fédéral de présenter d'ici à 2024 des propositions pour réglementer ces techniques. L'Union suisse des paysans salue cette décision.**

Plus tôt dans la journée, le Conseil national a débattu de la loi sur le génie génétique. Après la décision précipitée du Conseil des États d'exclure du moratoire les organismes génétiquement modifiés (OGM) auquel aucun matériel génétique étranger n'aurait été ajouté, le Conseil national mise sur une procédure plus réfléchie. Il veut charger le Conseil fédéral de présenter d'ici à la fin du premier semestre 2024 un projet de réglementation basée sur les risques que présentent les nouvelles techniques de sélection. L'Union suisse des paysans (USP) salue cette décision, qui pose les bases pour que l'agriculture suisse reste exempte d'OGM et qui permet en même temps d'examiner sans idée préconçue les différentes manières de réglementer les nouvelles techniques de sélection. Le Conseil national tend ainsi la main au Conseil des États pour une meilleure solution dans le cadre de l'élimination des divergences. L'USP espère que le Conseil des États suivra le Conseil national la semaine prochaine.

### *Renseignements :*

*Martin Rufer, directeur de l'USP, tél. 078 803 45 54*

*Michel Darbellay, responsable du département Production, marché et écologie de l'USP, tél. 078 801 16 91*  
*[www.sbv-usp.ch](http://www.sbv-usp.ch)*